

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° II-1069

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 38

À l'alinéa 102, substituer aux mots :

« dans les conditions du »

les mots :

« en appliquant à leur assiette, établie dans les conditions prévues aux articles 204 F et 204 G, le taux individualisé mentionné au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.